

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf et le 17 décembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages de UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H05 en présence de :

PRESENTS : Messieurs A. CHIRAUSSSEL (proc de G.DOZ), M. BOUSCHON (proc de ALLAMEL), S. CIVIER (proc de F NOGIER), P. GAILLARD (proc de C. FAURE), G. JALADE (proc de A. BASTIDE), A. LOYET (proc de J. DURIEU), B. PERRUSSET (proc de P. ROUX), P. MAISONNEUVE, R THIOILLIERE, L. BUFFET (proc de JC. COURT), JY. PONTHER, G. SAUCLES, R. MOULIN, J. DAURY (proc de JP LARDY), J. SOUBEYRAND, B. MEISS (proc de A. LACOSTE), R. ROURESSOL, J. LEBELLEGO P. ABEILLON, D. RECCHIA, J. SEBASTIEN, S. REYNIER, P. LAVIALLE, M. CEYSSON, J-C FLORY, R. LACROTTE et M. TOURVIELHE (proc de C. GARCIA).
Mesdames MC SAUSSAC, MN. DURAND (proc de F DUMAS), C. SUCHET, C. PASTRE, MF. MARTIN, D. FORBIN, N. BARACAND et F. VOLLE.

Nombre de conseillers
En exercice : 55
Présents : 35
Procurations : 12
Votants : 47
Absents : 8
Date de convocation : 11/12/2019

Secrétaire de séance : Monsieur S. CIVIER
Absents : Messieurs B. DE FOMMERVAULT, F. JOUFFRE, D. BERAL, G. FANGIER, M. CHAZE, J. SARTRE, P. MANENT et Madame M. DUBOIS
En présence des suppléants non votants : P. DUPONT.

Objet : Modification des tarifs d'adhésion à la Médiathèque pour le personnel de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

Les tarifs d'adhésion annuelle de la Médiathèque sont différenciés en fonction du lieu de résidence de l'utilisateur, les personnes adultes ou les associations éducatives ou culturelles résidant sur le territoire de l'intercommunalité bénéficiant d'un tarif réduit.

Au titre de l'équité entre les agents de la Communauté de communes, il est proposé que l'ensemble des agents bénéficient d'un tarif fixé à 15€/an, quel que soit leur lieu de résidence.

Il convient donc de créer un tarif spécifique pour les agents de l'intercommunalité en modifiant la grille tarifaire comme suit :

	Intra CCBA	Extérieurs
Adhésions tous supports :		
Moins de 18 ans	gratuit	gratuit
Tarif réduit (étudiants de moins de 26 ans, demandeurs d'emploi, Rmistes, personnes percevant l'allocation adulte handicapé) sur présentation du justificatif.	7,50 €	15€
Ecoles et collectivités à vocation culturelle et/ou éducative	gratuit	15 €
Adultes, collectivités non culturelles ou éducatives	15 €	30€
Personnel de la CCBA	15€	15€

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20191217-DEL17122019-21-DE
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide

- d'approuver la modification de la grille tarifaire en appliquant un tarif de 15€/an pour tous les agents de la Communauté de communes.

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 18 décembre 2019
Le Président, Louis BUFFET

